

## Les premiers objectifs du PLUi

### Accueillir une population nouvelle en diversifiant l'offre de logements :

- ~ répondre aux besoins des ménages
- ~ adapter l'offre aux besoins des personnes âgées
- ~ favoriser la qualité énergétique et environnementale de l'habitat



### Maintenir le dynamisme du territoire :

- ~ favoriser une offre d'accueil économique de qualité
- ~ maintenir les pôles commerciaux de proximité
- ~ favoriser la pérennité des activités agricoles
- ~ renforcer l'attractivité touristique



### Valoriser le cadre de vie :

- ~ valoriser les paysages et le patrimoine comme support de développement
- ~ préserver les milieux naturels et sensibles
- ~ valoriser la qualité du cadre bâti



## Focus :

### Le SCoT un partenaire privilégié

La Communauté de Communes Vivarhône a intégrée en mars 2013 le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rives du Rhône.

Celui-ci détermine les grandes orientations d'aménagement et de développement sur 7 intercommunalités et 127 communes, qui seront à prendre en compte dans le PLUi.

Le SCoT Rives du Rhône devrait être approuvé en 2019, les deux démarches seront donc menées en parallèle et en concertation.

(plus d'info sur le site internet du SCOT [www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com))

Le territoire du  
SCoT Rives du Rhône

